

## Formule 1

**La Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée — art. 1 à 8**

### ACCORD — art. 1 à 8

Le présent accord est conclu entre \_\_\_\_\_, ci-après appelé  
nom de l'auteur de la demande

l'auteur de la demande, et \_\_\_\_\_ ci-après appelé l'institution.  
nom de l'institution

L'auteur de la demande a présenté une demande d'accès aux documents suivants qui contiennent des renseignements personnels et dont l'institution a la garde ou le contrôle. (Décrire les documents ci-dessous.)

---

---

---

L'auteur de la demande comprend les conditions suivantes et promet de s'y conformer :

1. L'auteur de la demande n'utilisera les renseignements contenus dans les documents qu'aux fins de recherche ci-après précisées, sauf autorisation écrite de l'institution. (Décrire l'objet de la recherche ci-dessous.)

---

---

---

2. L'auteur de la demande ne donnera accès aux renseignements personnels sous une forme dans laquelle le particulier concerné par ces renseignements peut être identifié qu'aux personnes suivantes. (Nommer les personnes ci-dessous.)

---

---

---

3. Avant de divulguer des renseignements personnels aux personnes visées ci-dessus, l'auteur de la demande conclura un accord avec celles-ci pour veiller à ce qu'elles ne les divulguent pas à d'autres personnes.

4. L'auteur de la demande conservera les renseignements dans un endroit sûr dont l'accès n'est accordé qu'à lui et aux personnes visées ci-dessus.

5. L'auteur de la demande détruira tous les identificateurs individuels contenus dans les renseignements au plus tard le \_\_\_\_\_ (date).

6. L'auteur de la demande ne communiquera pas avec les particuliers concernés par ces renseignements personnels, directement ou indirectement, sans obtenir au préalable l'autorisation écrite de l'institution.

7. L'auteur de la demande veillera à ce qu'aucun renseignement personnel ne soit utilisé ni divulgué sous une forme dans laquelle le particulier concerné par ce renseignement peut être identifié, à moins d'obtenir l'autorisation écrite de l'institution.

8. L'auteur de la demande avisera l'institution par écrit immédiatement s'il apprend que les conditions énoncées dans le présent accord n'ont pas été observées.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

#### Auteur de la demande

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

#### Représentant de l'institution

Nom : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

Institution : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_